



**ALGERIE TELECOM**  
**Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef**  
**Sous-direction Technique**

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N°*1155*/ 24

Chlef , le 12/09/2024

A



**Monsieur le Gérant de l'entreprise**

**BOUAZDIASMAIL**  
**HAY CHETTIA ZONE 04 N° 267**

**W.CHLEF**

Objet : Mise en demeure pour non sécurisation d'un réseau réalisé au profit d'algérie télécom.

Contrat n° :33/2024 du 21/04/2024

ODS n° :651/2024

Il m'a été signalé par mes services avec regret que les mesures de sécurisation des travaux de canalisation urbaine au niveau de Hay Chahid Mohamed Chaabane Taougrit, prévues par le contrat n'ont pas été mises en œuvre et risque pour la sécurité à savoir :

- Manque panneau de signalisation
- Fouille des chambres ouvertes
- Tranchés ouvert
- Chambres sans dalles

Conformément aux termes du contrat, notamment l'article de sécurisation, je vous mets en demeure de remédier à cette situation dans un délais de 48 h à compter de la réception de la présente mise en demeure, en procédant aux mesures de sécurisation nécessaires du chantier en question.

A défaut d'une réaction de votre part dans le délai imparti, je me verrai contraint de procéder à la résiliation unilatérale de votre contrat en question aux torts de votre entreprise.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations distinguées



**Le Directeur**

**Directeur Opérationnel**  
**des Télécommunications**  
**de Chlef**  
**Signé: ETOUIL Nahil**